



**Avenant n°2024-1 du 28 mars 2024
à l'Accord Interbranches du 22 juin 2022
relatif à l'abondement mutualisé au Compte
Personnel Formation (CPF)**

JFT DGD AL

Préambule

La CPN EFP EEP Formation réunie le 28 mars 2024 fixe :

- une nouvelle liste de certifications éligibles à l'abondement automatique au CPF,
- le pourcentage du reste à charge dans la limite d'un montant maximum.

La CPN EFP EEP Formation réaffirme son engagement sur les parcours certifiants répondant aux besoins identifiés (actions de formation adaptées aux besoins des établissements et des salariés) qu'ils soient :

- enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ;
- enregistrés au Répertoire Spécifique (RS) : certifications de compétences transversales, certifications de compétences complémentaires à un métier (notamment des certificats de spécialité).

La décision des partenaires sociaux est traduite dans le présent avenant.

Conformément aux dispositions de l'article L.6333-7 du code du travail, une convention tripartite est signée entre l'Interbranches, l'OPCO désigné et la Caisse des dépôts et consignations, elle a pour objet de définir :

- **La politique d'abondement automatisé décidée par le Financier au regard des critères retenus d'éligibilité des bénéficiaires.** Cette politique peut comprendre une ou plusieurs règles d'abondement ;
- **Les conditions et les modalités financières de versement des fonds du Financier à la CDC** destinés au financement des demandes d'abondements en droits complémentaires pour les titulaires mobilisant leur CPF lorsqu'ils répondent aux critères d'éligibilité retenus par le Financier ;

Article 1^{er} : Champ d'application

Le présent accord s'applique, en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer, aux établissements d'enseignement privés définis ci-dessous et à leurs salariés.

Il couvre les champs conventionnels suivants :

En application des dispositions de l'article L. 2253-1, 4° du Code du travail, le présent accord s'impose aux employeurs relevant du champ d'application professionnel des conventions collectives et statut suivants :

Numéro IDCC	Intitulé du texte applicable
3218	Convention collective de l'Enseignement privé non lucratif
7520	Convention collective des personnels des établissements agricoles privés relevant du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
5024 / 9999	Statut du chef d'établissement de l'enseignement catholique

Article 2 : Révision de l'annexe « ABONDEMENT AUTOMATIQUE Capital compétences »

L'annexe 1 du présent avenant se substitue à l'annexe intitulée « ABONDEMENT AUTOMATIQUE Capital compétences » de l'accord Interbranches du 22 juin 2022 en vigueur depuis le 24 janvier 2023 (date de la signature de la convention avec la Caisse des dépôts).

L'annexe 1 fixe une liste de certifications éligibles à l'abondement CPF automatique ainsi que le pourcentage du reste à charge dans la limite d'un montant maximum.

Article 3 : Nature du présent accord et date d'application

Le présent accord est un avenant à l'accord collectif du 22 juin 2022 relatif à l'abondement mutualisé au Compte Personnel Formation (CPF).

Il est à durée indéterminée et prend effet après la signature d'un avenant à la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 4 : Modalités de dépôt






L'avenant n°1 du 28 mars 2024 est déposé par la CEPNL conformément aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Une demande d'extension est formulée à cette occasion.

L'avenant doit s'appliquer dans toutes les entreprises visées à l'article 1 de l'accord du 22 juin 2022 qui renvoie à l'accord formation du 24 mars 2022 quel que soit leur effectif.

La branche est très majoritairement composée d'entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 salariés et le thème de négociation du présent avenant ne peut donner lieu à des stipulations différentes selon l'effectif de l'entreprise. Les garanties s'appliquent aux établissements indépendamment du nombre de salariés équivalent temps plein. Il n'y a donc pas de dispositions spécifiques pour les établissements de moins de 50 salariés dans cet avenant.

Paris le 28 mars 2024,

Collège des Employeurs	Collège des salariés
<p data-bbox="204 577 290 607">CEPNL</p>  <p data-bbox="204 824 306 853">FFNEAP</p> 	<p data-bbox="798 577 922 607">Fep-CFDT</p> <p data-bbox="970 555 1193 607">Corinne Leblanc</p>  <p data-bbox="798 757 938 786">Snec-CFTC</p> <p data-bbox="954 734 1337 801">Dany-Emmanuel OVRAM</p>  <p data-bbox="798 943 874 972">SPELC</p> <p data-bbox="890 936 1353 1025">Jean-Louis Cuenin</p> 

Annexe 1 : Liste des certifications éligibles et montant de l'abondement de l'Interbranches (CCN EPNL – IDCC 3218 et CCN OEFMT – IDCC 7520)

Métier	Certifications	Montant de l'abondement
Educateur de vie scolaire	<u>RNCP35431 - CQP Educateur de vie scolaire</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Coordinateur de vie scolaire	<u>RNCP 35728 -CQP Coordinateur de vie scolaire</u> Echéance jusqu'au 08-07-2024	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Coordinateur de vie scolaire	<u>RNCP38797 - CQP Coordinateur de vie scolaire (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
ASEM / Petite enfance	<u>RNCP28048 - CAP - Accompagnant éducatif petite enfance</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
ASEM / Petite enfance	<u>RNCP37018 - CQP Animateur des activités gymniques (options "acrobatique" / "expression" / "éveil petite enfance")</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Animation périscolaire	<u>RNCP36481 - CQP Animateur périscolaire - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Chef d'établissement	<u>RNCP19229 - Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Adjoint de direction	<u>RNCP35554 - Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Formateur	<u>RNCP37175 - Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement	<u>RS6360 - Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
CléA Management	<u>RS6269 - Socle de connaissances et de compétences professionnelles du management (CléA Management) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
CléA	<u>RS5080 - Certification Socle de compétences et de connaissances professionnelles (CléA) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
CléA numérique	<u>RS5616 - Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (CléA Numérique) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €

Comptabilité	<u>RNCP38506 - Assistant de comptabilité et d'administration en PME/TPE - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Comptabilité	<u>RNCP36889 - Responsable comptable - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Management	<u>RNCP30086 - Licence Professionnelle - Management et gestion des organisations (fiche nationale) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Management	<u>RNCP36418 -- Diplôme en Management et Gestion des Organisations - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Management	<u>RNCP37087 - Manager d'unité opérationnelle - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Communication	<u>RNCP36636 - Manager de la communication globale - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Ressources humaines	<u>RNCP35878 - Chargé des ressources humaines - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Droit et relations sociales	<u>RNCP38160 - MASTER - Droit social (fiche nationale) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Formation de formateur	<u>RS5131 - Concevoir et animer une action de formation - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Formateur en entreprise	<u>RS5365 - Exercer la mission de formateur en entreprise (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Tuteur	<u>RS5515 - Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Restauration	<u>RNCP26650 - CAP - Cuisine</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Restauration	<u>RNCP35317 CAP - Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Restauration	<u>RNCP15507 CS - Restauration collective</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Restauration	<u>RNCP36638 Cuisinier en restauration collective</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Restauration	<u>RNCP31377 Chef de cuisine en restaurant de collectivité</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Restauration	<u>RNCP35193 TP - Responsable d'unité de restauration collective</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Restauration	<u>RNCP16616 Gérant d'organisme de restauration et de loisirs</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €

JF

DB au JCC

Administration/Secrétariat	<u>RNCP34029 - BTS - Support à l'action managériale</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Administration/Secrétariat	<u>RNCP34021 - Assistant de gestion des petites entreprises</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Administration/Secrétariat	<u>RNCP36803 TP - Employé administratif et d'accueil</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Administration/Secrétariat	<u>RNCP32049 BAC PRO - Métiers de l'accueil</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Administration/Secrétariat	<u>RNCP15142 Agent de secrétariat</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Propreté/Entretien	<u>RNCP35551 - Agent d'entretien et de rénovation en propreté - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Propreté/Entretien	<u>RNCP12418 - CQP Chef d'équipe en maintenance multitechnique immobilière et en propreté - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Propreté/Entretien	<u>RNCP35552 - Chef d'équipe en propreté - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Propreté/Entretien	<u>RNCP11567 - CQP Agent de maintenance multi technique immobilière - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Propreté/Entretien	<u>RNCP24655 - CAP - Agent de propreté et d'hygiène - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP17218 - BTS - Aménagements paysagers - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP29733 - Licence Professionnelle - Aménagement paysager : conception, gestion, entretien (fiche nationale) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP31691 - BAC PRO - Aménagements paysagers - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP35696 - CAP - Interventions en maintenance technique des bâtiments - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP38386 - CAPA - Jardinier-paysagiste - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP35510 - TP - Agent de maintenance des bâtiments - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP37875 - TP - Ouvrier paysagiste - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Maintenance / Technique/ Espaces verts	<u>RNCP35330 - TP - Technicien du bâtiment communicant et connecté - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €

JFT Dég cl JCC

Technique/ Informatique/ Réseau/ Cybersécurité	<u>RNCP37489 - BAC PRO - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Technique/ Informatique/ Réseau/ Cybersécurité	<u>RNCP35340 - BTS - Services informatiques aux organisations : Option A « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » ; Option B « Solutions logicielles et applications métiers » - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Technique/ Informatique/ Réseau/ Cybersécurité	<u>RNCP37391 - BTS - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique - Option A : « Informatique et réseaux », Option B : « Électronique et réseaux » - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Technique/ Informatique/ Réseau/ Cybersécurité	<u>RNCP29968 - Licence Professionnelle - Métiers des réseaux informatiques et télécommunications (fiche nationale) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €
Technique/ Informatique/ Réseau/ Cybersécurité	<u>RNCP29973 - Licence Professionnelle - Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion des bases de données (fiche nationale) - France Compétences (francecompetences.fr)</u>	100% du reste à charge dans la limite de 4000 €